



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 15 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Parcs naturels régionaux face aux espèces exotiques envahissantes

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France salue la publication de l'étude de l'IPBES¹ sur les espèces exotiques envahissantes² ainsi que la détermination affichée de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité Sarah El Haïry à mettre en œuvre les solutions appropriées pour lutter contre l'introduction et l'expansion de ces espèces³.

Le rapport de l'IPBES apporte les preuves de la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité mais aussi sur la sécurité alimentaire, la santé humaine, la filière bois, etc. Les aires protégées ne sont évidemment pas épargnées par cette pression exercée sur notre patrimoine naturel. Dans les Parcs naturels régionaux, dans l'Hexagone comme en Outre-mer, tout un ensemble d'acteurs agit déjà sur le sujet, aussi bien sur la prévention que sur la remise en état des écosystèmes impactés. Citons par exemple, les actions de la « brigade espèces exotiques envahissantes » du Parc de la Brenne, créée dès 2009, et celle à venir du Parc de la Martinique, grâce à un financement conséquent du Fonds vert. Notons également les chantiers d'arrachage de Renouée du Japon et de Crassule de Helm en Scarpe-Escaut, la lutte contre la grenouille taureau en Périgord-Limousin ou encore les actions préventives expérimentales de « cloisonnement », en Normandie-Maine, pour limiter l'expansion des écrevisses nord-américaines au détriment de l'écrevisse à pattes blanches, indigène.

Ce travail se doit d'être soutenu à la hauteur de l'enjeu.

Sur le sujet, l'action publique doit aussi s'inscrire sur un plan législatif. En 2021, à l'occasion des débats parlementaires sur le projet de loi « climat et résilience », la Fédération des parcs naturels régionaux de France et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels avaient fait plusieurs propositions visant à limiter l'introduction et l'établissement de nouvelles espèces exotiques envahissantes, notamment animales domestiques ou végétales cultivées, et à permettre un meilleur contrôle au niveau des douanes. Nous regrettons qu'elles n'aient pas été retenues dans le texte de loi, mais la future Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) 2030 pourrait s'en emparer. La SNB doit également créer les conditions d'un élan de la recherche-action sur le sujet, notamment en bioéconomie. Le programme INVABIO, relancé en 2023 après 17 ans d'arrêt⁴, mérite un soutien durable.

Les Parcs naturels régionaux de France sont prêts à s'associer à la concertation proposée par la secrétaire d'Etat avec l'ensemble des partis prenantes. En effet, seules des actions combinées associant les différents acteurs ainsi que tous les territoires, protégés ou non, pourront permettre d'atteindre des résultats probants.

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Les 58 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4900 communes, 4,4 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 17 % du territoire métropolitain, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris – 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr

¹ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

² <https://uicn.fr/ipbes-premiere-evaluation-mondiale-sur-les-especes-exotiques-envahissantes/>

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/declaration-sarah-el-hairy-suite-presentation-du-rapport-ipbes-devaluation-sur-especes-exotiques>

⁴ <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/ami-eee-projets-de-recherche-action/>